

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
27 mai 2025

Mis en ligne :
05 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires : CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, VAN CAUWELLAERT Damien ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël ;

Absent : SOUQUET Eric.

Monsieur Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 mai 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 1

Délibération n° 2025-045. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

Pour extrait conforme
Le Maire
Gaël LEFEUVRE

